



QUESTURA DI MILANO

Ufficio Stampa

Procédure informatisée pour les étrangers demandant une protection internationale

La Préfecture de Police de Milan informe que, à partir de **mercredi 5 avril 2023**, les citoyens étrangers résidant sur le territoire milanais qui souhaiteraient présenter une demande de protection internationale et qui seraient **pourvus** d'un document d'identification, pourront accéder au Bureau de l'Immigration de la rue Cagni en s'inscrivant simplement sur le portail PRENOTAFACILE prenotafacile.poliziadistato.it sélectionnant le service "Procédures de présentation" et ensuite la première date disponible. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire de se présenter physiquement auprès de ce bureau au préalable.

En vu d'activer les nouvelles modalités d'organisation du calendrier, le Bureau de l'Immigration de la rue Cagni suspendra temporairement, le **4 avril 2023**, l'accès concernant les présentations spontanées tout en continuant les activités ordinaires de traitement des cas des étrangers ayant déjà un rendez-vous.

Il est à noter que l'accès au système PRENOTAFACILE, déjà actif pour d'autres nécessités et adopté par la Préfecture de Police de Milan pour faire face à l'urgence actuelle, prévoit d'insérer obligatoirement un document d'identification, voire une photocopie. Les citoyens étrangers **dépourvus** de tout document pourront, à partir de ce **mardi 11 avril**, demander un rendez-vous auprès du Bureau de l'Immigration de la rue Cagni en s'adressant aux associations (voir pièce jointe en haut à droite) qui se sont rendues disponibles pour recueillir les données personnelles des demandeurs et qui auront accès au système de prise de rendez-vous. Les associations, auxquelles les demandeurs démunis de document devront fournir leurs données personnelles et remettre 2 photos d'identité, n'apporteront pas leur soutien aux personnes munies d'un document pour la prise de rendez-vous en ligne ni leur prodigueront des conseils pour l'utilisation de PRENOTAFACILE.

De plus, pour faciliter encore davantage l'accès, à partir de **mercredi 5 avril 2023**, le Bureau de l'Immigration collaborera avec l'association AVSI (avec laquelle il a déjà mis en place un protocole opérationnel pour la gestion des rendez-vous des citoyens ukrainiens demandeurs de protection temporaire) pour répondre aux besoins des citoyens étrangers résidant sur le territoire milanais qui ont demandé une protection internationale ou qui ont l'intention d'accéder à la procédure de reconnaissance de la



QUESTURA DI MILANO

Ufficio Stampa

protection internationale et appartenant aux **catégories de "fragilité"** suivantes : **personnes de plus de 60 ans** et **femmes enceintes**. Ces personnes pourront demander un rendez-vous aux guichets du Bureau de l'Immigration de la rue Cagni 15, en se rendant **en personne au Secrétariat du Hub AVSI**, situé à Milan, Viale Monza n. 79 ou **en appelant le numéro spécialement dédié : 351 5735567**. Le secrétariat sera ouvert **du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00**, et fixera un rendez-vous au guichet AVSI où les intéressés devront se présenter **en personne** en amenant les documents suivants :

1. 2 photos d'identité ;
2. Éventuels certificats/documents attestant de leur résidence à Milan ou dans la province ;
3. Passeport ou attestation d'identité ou tout autre document d'identification ou une copie, s'ils en possèdent ;
4. Pour les femmes enceintes : un certificat de grossesse délivré par une structure sanitaire publique ;
5. Pour les personnes de plus de 60 ans : un document d'identification indiquant leur âge.

Le guichet fixera un rendez-vous auprès du Bureau de l'Immigration, où les migrants pourront se rendre, le jour convenu, pour les procédures d'identification et de formalisation de la demande.